

Date de convocation : 29 mars 2025

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

Le deux avril 2025, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, Maire.

Élus présents : Arnaud BREUIL, Cindy BERCHER, Aline BRIANÇON Philippe CAROFF, Martial GUYARD, Alexandra PERRIN, Jean-Claude LOZACH, Christine GOURIELLEC, Monique DELAPLANCHE

Élus absents et représentés : Quentin VERNIERS par Christine GOURIELLEC, Murielle GUYARD par Martial GUYARD

Élus absents : Sylvain GILLES, Corinne LE CORNEC, Éric AUPY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

1. Nomination du secrétaire de séance

Christine GOURIELLEC est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 3 mars 2025

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 3 mars est approuvé à l'unanimité (Pour : 11 voix).

3. Délibération : Compte de gestion et Compte administratif 2024

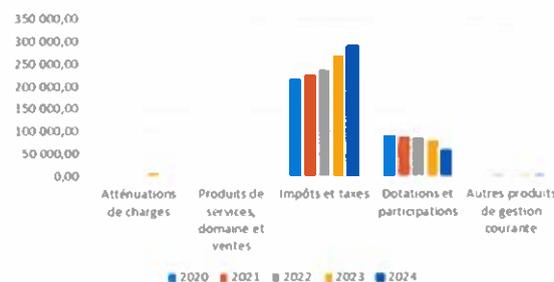
Monsieur le Maire précise que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le Compte de gestion et le Compte administratif.

Monsieur le Maire revient sur les grandes évolutions budgétaires pour chacune des sections, fonctionnement et investissement, tels qu'elles ont été présentées en Commission des Finances.

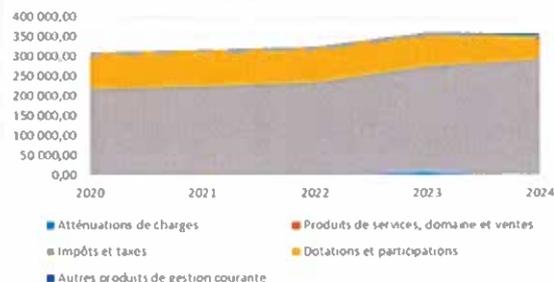
Evolutions des recettes de fonctionnement

Compte	Libellé_compte	2020	2021	2022	2023	2024
13	Atténuations de charges	1 736,67	738,12	734,51	7 383,37	160,58
70	Produits de services, domaine et ventes	1 193,00	1 336,00	243,00	757,00	2687
73	Impôts et taxes	216 272,13	225 465,00	236 101,00	269 689,00	291680,25
74	Dotations et participations	89 517,41	86 879,86	86 040,03	79 955,35	59403,59
75	Autres produits de gestion courante	330,00	3 610,51	1 983,38	3 211,66	3675
		309 049,21	318 029,49	325 101,92	360 996,38	357 606,42

Evolution des recettes de fonctionnement



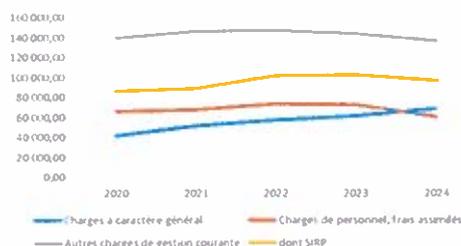
Titre du graphique



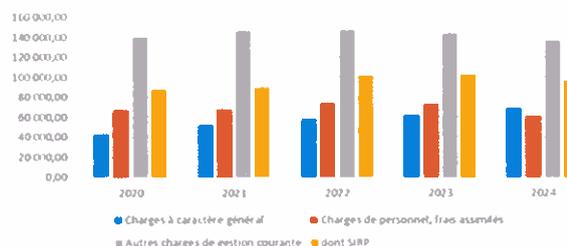
Evolution des dépenses de fonctionnement

Libellé_compte	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	41 568,32	51 540,35	57 506,64	61 011,38	69 066,93
Charges de personnel, frais assimilés	66 469,83	67 794,12	73 421,55	73 201,84	60 869,39
Autres charges de gestion courante	139 785,77	146 396,37	147 413,46	144 281,97	136 754,47
dont SIRP	86 751,00	88 830,00	101 566,00	102 437,00	96 173
	334 574,92	354 560,84	379 907,65	380 932,19	362 863,79

Titre du graphique



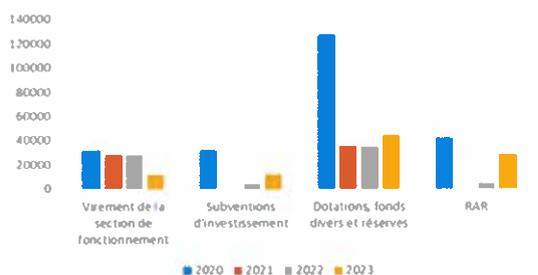
Titre du graphique



Compte financier unique

Libellé_compte	2020	2021	2022	2023
Virement de la section de fonctionnement	31155	28313	28127	12 266
Subventions d'investissement	30 825,00	0,00	3 838,00	12 296,00
Dotations, fonds divers et réserves	127 057,47	35 198,57	35 058,56	43 741,60
RAR	41 746	0	4605	28109

Section d'INVESTISSEMENT RECETTES



M. le Maire présente le budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le CFU dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Atif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que le CFU dressé par le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après s'être fait présenter le budget,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : 10 voix Pour (7 présents et 3 procurations),

Considérant que M. Arnaud BREUIL, Maire, a quitté la séance et que le Conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désignée, Monsieur Jean-Claude LOZACH,

APPROUVE le Compte unique de gestion 2024 de la commune de Senantes.

4. Délibération : affectation du résultat d'exploitation

Le Conseil municipal réunit sous la présence de M. Arnaud BREUIL, après avoir entendu le Compte financier unique de 2024, le 2 avril 2025,

Statuant sur l'exercice de Fonctionnement 2024,

Constatant que le Compte financier unique présente :

- un excédent cumulé en Fonctionnement de +236 342,15 €
- un déficit cumulé d'Investissement de -71 021,82 €
- un reste à réaliser en dépense de -39 026 €
- un reste à réaliser en recette de +73 414 €

décide d'affecter le résultat excédentaire de Fonctionnement, à titre obligatoire, au Compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement à hauteur du déficit de 36 633,82. Le solde disponible de 199 708,33 € est affecté comme suit : affectation de l'excédent reporté de Fonctionnement (ligne 002).

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés ; 11 voix Pour,

APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation 2024.

5. Délibération : tarifs location de la salle communale et concessions cimetière

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de maintenir les tarifs communaux.

a) Location de la salle communale

	Habitants de Senantes	Habitants extérieurs
Du samedi 10h au lundi 10h	150 €	300 €
Du vendredi 17h au lundi 10h	165 €	330 €
Demi-journée/Vin d'honneur	65 €	105 €

Journée complète en semaine	70 €	140 €
-----------------------------	------	-------

Versement de 30 % d'arrhes à la réservation.

La location comprend la salle communale, le vestiaire, la pièce pour réchauffer les plats.

Les associations communales bénéficieront d'un usage gracieux de la salle trois week-end par an et le quatrième sera facturée 50 €. Au-delà, le prix qui s'appliquera sera de 150 €/location.

Les associations extérieures à la commune devront payer le tarif normal de location week-end, soit 300 €.

b) Concession cimetière

	Tarif
Concession 50 ans et renouvellement	480 €
Colombarium case 10 ans et renouvellement	300 €
Colombarium case 20 ans et renouvellement	500 €

L'achat de plaques et gravures sont à la charge des familles.

La plaque à apposer sur la case (grand format) est de 52 € HT

La plaque à apposer sur les colonnes proches du point de dispersion (pour les personnes qui ne souhaitent pas conserver les cendres) est de 28 € HT.

Le droit de dispersion est fixé à 50 €. Celle-ci devra être réalisée en présence d'un représentant de la Mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés ; 11 voix Pour, APPROUVE les tarifs de location de la salle communale et du cimetière.

6. Délibération pour les travaux d'Investissement 2025

Travaux déjà votés lors d'un précédent Conseil municipal

7. Délibération : vote des taux d'imposition 2025

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et révisées forfaitairement pour l'année 2025.

Le budget primitif 2025 est présenté en équilibre à hauteur de 553 044,33€ en section de Fonctionnement et à hauteur de 197 505,82€ en section d'Investissement. Cet équilibre serait obtenu sans augmentation des taxes communales.

Les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 proposés sont donc les suivantes :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,31 % (216 000 €)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,03 % (23 766 €)
- taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 14,02 % (16 712 €)

Soit un total de 257 324 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés ; 11 voix Pour, APPROUVE les taux d'imposition 2025.

8. Délibération : vote de la section de Fonctionnement pour le budget 2025

Fonctionnement – Dépenses :

Évolutions :

- Le budget consacré aux charges de personnel est en baisse en raison de la mise en disponibilité de l'employé communal. Cette baisse se répercute dans les charges de gestion courante ; la Mairie ayant dû faire appel à une société extérieure.
- Le budget affecté au SIRP (autres contributions) est en nette diminution due à la diminution du nombre d'enfants inscrits à l'école.
- Augmentation du Compte 615228 « Entretien et réparations sur autres bâtiments » après intégration du montant de réparation des gouttières de la Mairie.
- La ligne 617 « études et recherches » sert essentiellement de réserve pour les imprévus.

Selon la présentation faite précédemment par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés ; 11 voix Pour, APPROUVE le budget de la section d'Investissement pour 2025 qui lui a été précédemment présenté.

9. Délibération : vote de la section d'Investissement pour le budget 2025

Investissement – Dépenses

Évolutions

- Compte 212 « Agencements et aménagements de terrain » : le budget prévu de 22 765 €, comprenant le projet d'investissement relatif au parking et le crédit de report à nouveau pour le chemin du lavoir, passe à 35 603 €.
- Compte 2181 « Installation de voirie (mise à disposition) » : le budget prévu de 143 600 €, comprend les travaux réalisés sur le chemin de Paris, le rond-point rue du Plat d'Étain et les dépenses d'éclairage (Senantes et Dancourt). Crédit de report : 16 000 € pour l'éclairage (Chenicourt)
- Compte 2181 « Installations générales, agencements et aménagements divers » comprenant une partie importante prévue pour l'Église. La Mairie est en attente du retour du Département concernant les subventions.

Selon la présentation faite précédemment par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés ; 11 voix Pour, APPROUVE le budget de la section d'Investissement pour 2025 qui lui a été précédemment présenté.

10. Délibération : subventions aux associations

Conformément aux décisions prises lors de précédentes réunions de Conseil municipal, il est décidé d'attribuer des subventions uniquement aux associations qui en font expressément la demande.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer pour chacune des demandes reçues. Dans le respect du budget qu'il s'est fixé, le Conseil municipal pourra accorder d'autres subventions en fonction des sollicitations à venir.

Monsieur le Maire rappelle que le budget prévu pour les subventions aux associations s'élève à 3 000 €. À ce jour le montant total alloué s'élève à 2 176 €.

Il est rappelé que les membres du Conseil municipal, par ailleurs membres du Conseil d'administration des associations concernées ne peuvent pas prendre part aux votes.

Associations	Subvention accordées
Ligue contre le cancer	100 €
Asso. Tennis de la Maltorne	150 €
Asso. Senantes-Loisirs-Culture-Nature	100 €
SPDA/Refuge Serazereux	100 €
Asso. Propriétaires et exploitants de Senantes	100 €
Nogen'Ternet	50 €
Asso. Génération Loisirs Nogent-le-Roi	100 €
Médiathèque municipale de Coulombs	100 €
Action emploi Épernon	100 €
SDIS 28. Soutien au Festival de musique prévu le 13/09/2026 au bénéfice des pupilles.	50 €

La demande du Téléthon sera réexaminée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les subventions accordées aux associations dénommées ci-dessus.

11. Questions diverses

- Cindy BERCHER fait retour des informations reçues lors de sa participation à une réunion à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI).
- Jean-Claude LOZACH fait retour des informations reçues lors de sa participation à la réunion du Syndicat des eaux de Ruffin. Le prix de l'eau a été revu conformément à nos demandes.
- Philippe CAROFF rappelle que le Mobil Home est toujours en place à Chenicourt avec une clôture en plus.
- Jean-Claude LOZACH précise que le défibrillateur commandé a bien été reçue : reste à faire l'installation.
- Martiel GUYARD rappelle qu'il n'y a pas de banc à la Chapelle. Il est décidé de mettre le même que ceux déjà installés sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-neuf.